

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 36 du 7 décembre 1999 - 2 pages Numéro ordre postal : 73

Colza

Ravageurs

On ne trouve quasiment plus de pucerons. La présence de larves d'altises ou de charançons du bourgeon terminal est très peu observée.

Au niveau du phoma, les traitements fongicides qui ont été réalisés montrent un bon effet visuel, tant sur la fréquence de pieds touchés que sur le nombre de taches.

Résultats de l'année

Outre les résultats d'analyses de souches et d'efficacité sur piétin qui suivent cet envoi, voici quelques uns des principaux éléments que nous avons recueillis cette année.

Betteraves

Confirmation de la nuisibilité des acariens dans notre essai d'Iverny (77) avec des gains de 6 à 9.5% en rendement sucre avec un traitement acaricide (traitement sur une population d'environ 100 acariens par feuille).

L'an passé, dans nos deux essais les différences avec le témoin étaient de 0 et 12%.

Le TALSTAR homologué depuis cette année, confirme sa rapidité d'action et une rémanence de 3 semaines.

Cette année a été marquée par une extension de la rhizomanie. Suivre les recommandations de l'ITB.

Pois

Deux inquiétudes pour cette culture :

- la poursuite du développement d'Aphanomycès dans la région,
- l'extension de la zone touchée par la cécidomyie du pois en Champagne, et son approche du nord-est de la Seine et Marne. Ce parasite peut être très nuisible (pertes jusqu'à 15 qx) et la lutte reste très difficile à mettre en oeuvre (détection du vol, nombre d'interventions nécessaires).

Colza

Outre les attaques de phoma que l'on a déjà longuement évoqué, la dernière campagne a vu la détection de nouveaux cas de résistance du sclérotinia à la carbendazime :

- 2 nouvelles parcelles sur l'exploitation de Lisses (91) où le premier cas avait été détecté en 1998,
- et 3 parcelles en Seine et Marne (près de Guignes, de Jouy le Chatel et de Donnemarie).

Un essai que nous avons réalisé avec le GRCETA Ile de France à Lisses, sur un site avec résistance, confirme la moindre efficacité de la carbendazime et la bonne tenue de l'association imide + carbendazime (CALIDAN) en efficacité et en rendement. Malgré un coût plus important, cette spécialité est aussi bien valorisée qu'une carbendazime, même en situation non résistante.

Il convient surtout d'éviter la répétition de traitements carbendazime, pas toujours justifiés.

Autre problème à surveiller, la maîtrise difficile des fortes infestations de méligèthes dans le Centre-Est de la France (qui peut aussi se constater localement dans le Sud-Est Seine et Marne).

Maïs

On a pu observer dans certaines régions, une recrudescence des attaques de pyrale (chez nous dans le Nord - Est Seine et Marne).

Céréales

Dans un contexte marqué par une très forte pression parasitaire, septoriose, rouille brune, (gains de rendement jusqu'à 40 qx sur des SCIPION !) sans oublier la rouille jaune, les strobilurines ont évidemment confirmé toutes leurs qualités. Si OGAM reste le meilleur anti-septoriose, AMISTAR a démontré une nouvelle fois dans les essais des performances intéressantes vis à vis de l'helminthosporiose du blé (différente de celle de l'orge) et de *Microdochium nivale*.

Le détail complet de ses résultats, et d'utres aussi, figure dans notre brochure.



Principaux résultats de l'année.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif Courrier 350 F
Fax 430 F

Piquets de châtaignier

attention au chancre

Le châtaignier est attaqué par un champignon (*Cryphonectria parasitica = Endothia parasitica*), agent du chancre de l'écorce, qui entraîne le dépérissement des arbres atteints.
Il s'agit d'un parasite de quarantaine faisant l'objet d'une réglementation visant au contrôle de la circulation et de l'utilisation des bois de châtaignier, afin de limiter la dissémination et la progression de la maladie depuis les régions du sud et du centre de la France vers le Nord de la France.

Rappelsréglementaires

Le bois de châtaignier susceptible de transporter le champignon doit être accompagné d'un passeport phytosanitaire s'il n'est pas écorcé.

Les piquets et tuteurs de châtaignier supérieurs à 5 cm de diamètre, produits en France, doivent obligatoirement être écorcés avant leur mise en circulation sur le territoire métropolitain, même s'ils sont refendus ensuite.

Les piquets inférieurs à 5 cm de diamètre (non écorcés), ne doivent pas être utilisés en forêt, en plantation forestière ou en pépinière de plants de ligneux.

Conseils pratiques

- achetez des piquets de châtaignier écorcés, sinon exigez de votre fournisseur qu'ils soient accompagnés d'un passeport phytosanitaire.

- si vous préparez vous-même vos piquets, par mesure de protection n'utilisez pas le bois de châtaignier mort.

En cas de symptômes ou de doute, n'hésitez pas à nous contacter : **01 41 73 48 00**